

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2025	TARIFS 2026	DATE D'EFFET	ACTE
		Loyers	Loyers		
<b>DIRECTION GENERALE</b>				A compter du 01/01/2026	Délibération n° 1.8 du 8 décembre 2025
Les présents tarifs demeurent applicables tant qu'ils n'ont pas été modifiés ou supprimés					
<b>LOCAUX ET TERRAINS</b>					
- Locaux associatifs : Ferme des Turbaudières ; rue St Bonaventure ; Plessis ; Pérotaux					
- Locaux situés dans l'enceinte d'un équipements sportif / bâtiment public / établissement scolaire, ou dans un parc public					
<b>Associations</b>					
occupation privative	par m²/an	14,30 €	14,30 €		
occupation partagée	par m²/an	7,65 €	7,65 €		
occupation hebdomadaire (1 fois/semaine)	par m²/an	3,60 €	3,60 €		
occupation mensuelle (1 fois/mois)	par m²/an	0,90 €	0,90 €		
par créneaux horaires	par heure	4,10 €	4,10 €		
<b>Organismes divers autres qu'associatifs</b>					
occupation privative	par m²/mois	13,30 €	13,30 €		
occupation partagée	par heure	7,65 €	7,65 €		
Box accueil Hôtel de Ville (pour les délégataires d'une délégation de service public)	par heure	10,20 €	10,20 €		
<b>SURFACES ANNEXES (locaux de stockage, garages...)</b>		50 % des tarifs indiqués ci-dessus	50 % des tarifs indiqués ci-dessus		
<b>Etablissements scolaires</b>					
occupation de la salle d'activités et de loisirs du Val de Moine	par heure	15,30 €	15,30 €		

<b>Locaux associatifs St Exupéry (association occupante)</b>	tarif spécial/an	2 457,00 €	2 457,00 €		
Terrain + locaux + Mini-golf de Ribou (Tennis Club Cholet)	tarif spécial/an	4 565,00 €	4 565,00 €		
Bâtiment 4 rue Travot (Maison de l'Orientalion)	tarif spécial / an	38 000,00 €	38 000,00 €		
Bâtiments du Bordage Luneau (Jeune France)	tarif spécial / an	6 565,00 €	6 565,00 €		
Hang'Arts - rue de Sablé (troupes de théâtre amateur)	gratuit	gratuit	gratuit		
Salle boulevard du Maine (CLAS)	gratuit	gratuit	gratuit		
Salle Ferme des Turbaudières (CLAS)	gratuit	gratuit	gratuit		
Toit-terrasse Hôtel de Ville / d'Agglomération (asso choletaise d'allergologie)	gratuit	gratuit	gratuit		
22/24 rue de la Hollande (cellules n° 3 - 4 - 5) (Restos du Coeur)	gratuit	gratuit	gratuit		
Terrains La Bonnauderie (jardins) (Restos du Coeur)	gratuit	gratuit	gratuit		
Stade de la Treille terrain pour préfa (ROC)	gratuit	gratuit	gratuit		
Salle 58 rue St Bonaventure (CDAD 49-Conseil départemental d'accès au droit)	gratuit	gratuit	gratuit		
Maison des syndicats - rue Darmaillacq	gratuit	gratuit	gratuit		
Maison 4 boulevard Jeanne d'Arc - CCAS (logement d'urgence)	gratuit	gratuit	gratuit		
Locaux du CAE mis à disposition du CCAS (Maison de l'Enfance Favreau et avenue Kennedy)	gratuit		gratuit		
Salle située au RDC à droite dans le petit bâtiment de Sainte-Marie – rue de Livet (OT)	gratuit		gratuit	date de l'acte exécutoire	Délibération n° 1.8 du 8 décembre 2025
Locaux 13 rue du Planty mis à disposition du CCAS	gratuit		gratuit	A compter de la date de l'acte exécutoire	Délibération n° 1.3 du 9 février 2026
<b>Occupation à vocation commerciale</b>					
Buvette Parc de Moine " La Pergola "	par m²/an	42,92 € HT	selon indice ILC du 3e trim 2025 (parution en décembre)		
Terrain d'emprise pour le manège du Parc de Moine	par m²/an	33,14 € HT	33,16 € HT		
<b>Autres locaux</b>					
Occupation privative	par m²/mois	18,40 € HT	18,40 € HT		

AERODROME					
<b>Associations dont le siège social ou une antenne est situé à Cholet :</b>					
occupation privative	par m²/an	14,30 €	14,30 €		
Association occupante (Constructeurs, Restaurateurs d'Avions Amateurs Ligériens)	tarif spécial / an	4 460,00 €	4 460,00 €		
TERRAINS NUS A VOCATION COMMERCIALE ET NON COMMERCIALE					
occupation privative du domaine public (non commerciale)	par m²/an	0,60 €	0,60 €		
occupation de terrain au Parc de Moine	par m² et pour la durée de l'évènement	18,90 €	18,90 €		
occupation terrain au Champ de Bataille (ou autres espaces naturels)	par jour	6,30 €	6,30 €		
occupation annuelle privative du domaine public (commerciale) à Cholet	par m²/an	18,00 € HT	18,00 € HT		
occupation annuelle privative du domaine public (commerciale) au Puy-Saint-Bonnet	par m²/an		3,00 € HT	A compter de la date de l'acte exécutoire	Délibération n° 1.3 du 9 février 2026
droit de chasse sur les terrains municipaux	par hectare/an	3,00 €	3,00 €		